



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

---

## AVIS DE PROMULGATION - RÈGLEMENT

---

Aux citoyens de la Municipalité de Saint-Armand, AVIS DE PROMULGATION est donné que :

Les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Armand ont adopté à la séance ordinaire du conseil tenu le 1<sup>er</sup> juin 2026;

### RÈGLEMENT NO 005-26

#### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 005-23 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS

Le règlement modifie le tableau à l'article 3.1 a) pour ajouter une ligne « Chef d'équipe aux travaux publics » en spécifiant le type d'autorisation de dépense.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand aux heures normales d'ouverture soit, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h, ainsi que sur le site internet de la Municipalité au [www.municipalite.saint-armand.qc.ca](http://www.municipalite.saint-armand.qc.ca) dans la rubrique Réglementation.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Armand  
ce 4<sup>e</sup> jour de juin 2026

Marie-Hélène Croteau  
Directrice générale, greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, en affichant une copie de cet avis le 4 juin 2026 avant 17h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 4 juin 2026.

Marie-Hélène Croteau  
Directrice générale, greffière-trésorière